

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT  
DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES  
PUBLICS DE LA COMMISSION ELECTORALE  
NATIONALE AUTONOME (CENA)**

MAI 2023

Dans le cadre du recrutement de la Personne responsable des marchés publics de la Commission électorale nationale autonome et conformément aux dispositions de l'article 34 du code électoral, sous l'autorité du Président de la CENA, le Conseil électoral (CE) lance un appel à candidatures pour la sélection des candidats au poste de Personne responsable des marchés publics de la CENA.

---

## **POSTE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS (PRMP)**

---

Il est ouvert un poste de la Personne responsable des marchés publics.

### **A. Missions et tâches**

Sous l'autorité du Directeur général des élections, les principales responsabilités du/de la titulaire du poste sont les suivantes :

- établir le plan de passation des marchés publié sur le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) ;
- choisir le mode de passation des marchés en fonction des seuils de passation ;
- tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises en utilisant les procédures de présélection prévues par la réglementation ;
- établir et actualiser un répertoire de prestataires qualifiés au fur et à mesure des manifestation d'intérêts ;
- élaborer les dossiers de mise en concurrence ;
- publier l'avis de passation du marché ;
- réceptionner et enregistrer les offres /soumissions ;
- procéder à l'ouverture des plis ;
- analyser et évaluer les offres ;
- assurer le respect de la confidentialité des rapports d'évaluation des offres ;
- préparer les marchés pour signatures, approbations, visas et notifications selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais ;
- notifier aux soumissionnaires non retenus, des informations nécessaires ainsi que la remise de leurs cautions de soumission aussitôt après la décision définitive d'attribution des marchés ;
- participer aux commissions de réception de fournitures, de travaux et de prestations afin de s'assurer que ces biens et services sont conformes aux spécifications des marchés ;
- suivre l'exécution des marchés suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;

- dénoncer toutes pratiques contraires à la bonne gouvernance constatées dans le processus notamment les cas de trafics d'influence, de conflits d'intérêts ou de délits d'initié ;
- préparer les rapports trimestriels et annuels sur la situation des marchés à la CENA ;
- veiller à l'application et au respect strict des procédures décrites dans le code des marchés et dans ses décrets d'application à tous les stades des acquisitions de biens et de services ;
- classer et archiver tous les dossiers relatifs aux passations des marchés ;
- procéder à des missions d'audits et autres supervisions de la chaîne de passation et d'exécution des marchés publics au niveau de la CENA ;
- exécuter toutes autres tâches demandées par le Directeur général des élections et qui sont en rapport avec sa mission et ses compétences.

## **B. Formation**

Le/la candidat(e) doit être titulaire au moins d'un diplôme BAC+5 ans en Gestion des marchés publics, en Droit ou en Finances Publiques.

## **C. Expériences professionnelles**

Le/la candidat(e) à ce poste doit :

- être de nationalité béninoise ;
- justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la passation des marchés au sein des administrations publiques ;
- avoir une excellente pratique avec le portail SIGMAP ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, MS-Project) ;
- avoir une aptitude de travail en groupe et dans un environnement de fortes pressions ;
- être immédiatement disponible .

## **D. Langue**

La maîtrise de l'anglais serait un atout.

## **E. Processus de désignation**

Le processus de désignation connaît cinq (5) phases :

- 1- Appel à candidatures : collecte de dossiers**
- 2- Présélection (étude de dossier, pour éliminer les candidatures fantaisistes)**
- 3- Sélection**

La sélection se fera sur la base d'une étude des dossiers retenus à la pré-sélection suivie d'un entretien par le Comité de sélection.

#### **4- Etablissement et transmission d'une liste d'aptitude**

A la fin des sélections, le Comité de sélection procède à l'établissement par ordre de mérite une liste d'aptitude des trois (03) premières personnes.

La liste ainsi arrêtée est transmise au Président du Conseil électoral, accompagnée du rapport des travaux.

#### **5- Nomination**

Le Conseil électoral propose au Président pour nomination du candidat méritant après une enquête de moralité favorable.

#### **F. Liste des pièces à fournir**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie de l'acte de naissance ou jugement supplétif ;
- une copie d'une pièce d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- une lettre de motivation adressée au Président du Conseil électoral, indiquant sa vision sur les activités de la CENA (trois pages maximum) ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- des copie(s) certifiées du ou des diplômes requis ;
- des preuve(s) des expériences professionnelles requises .

#### **G. Date et lieu de dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidatures seront déposés du **lundi 8 au lundi 22 mai 2023**.

Les postulants déposeront leurs dossiers de candidatures en versions :

- électronique à l'adresse [cenabenin@cenabenin.net](mailto:cenabenin@cenabenin.net) et

- physique au Secrétariat du Président du Conseil électoral, les matins de 08h à 12h30 et les soirs de 14h à 17h30.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site web de la CENA à l'adresse [www.cena.bj](http://www.cena.bj).

**NB : Seules les candidatures en ligne suivi d'un dépôt physique seront prises en considération.**

Fait à Cotonou, le 04 MAI 2023

Le Président du Conseil électoral



Sacca LAFIA